

AR PREFECTURE

063-246301097-20190926-20190926_30-DE
Reçu le 03/10/2019

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2018

Assainissement Non Collectif



ENTRE
DORE & ALLIER
Communauté de communes

Communauté de communes Entre Dore et Allier

29 avenue de Verdun • 63190 LEZOUX • Tél. : 04 73 73 95 10 • Fax : 04 73 73 95 17

E-mail : contact@ccdoreallier.fr • Site : www.ccdoreallier.fr

Siret : 246 301 097 00050 • Code NAF : 84.11Z

Table des matières

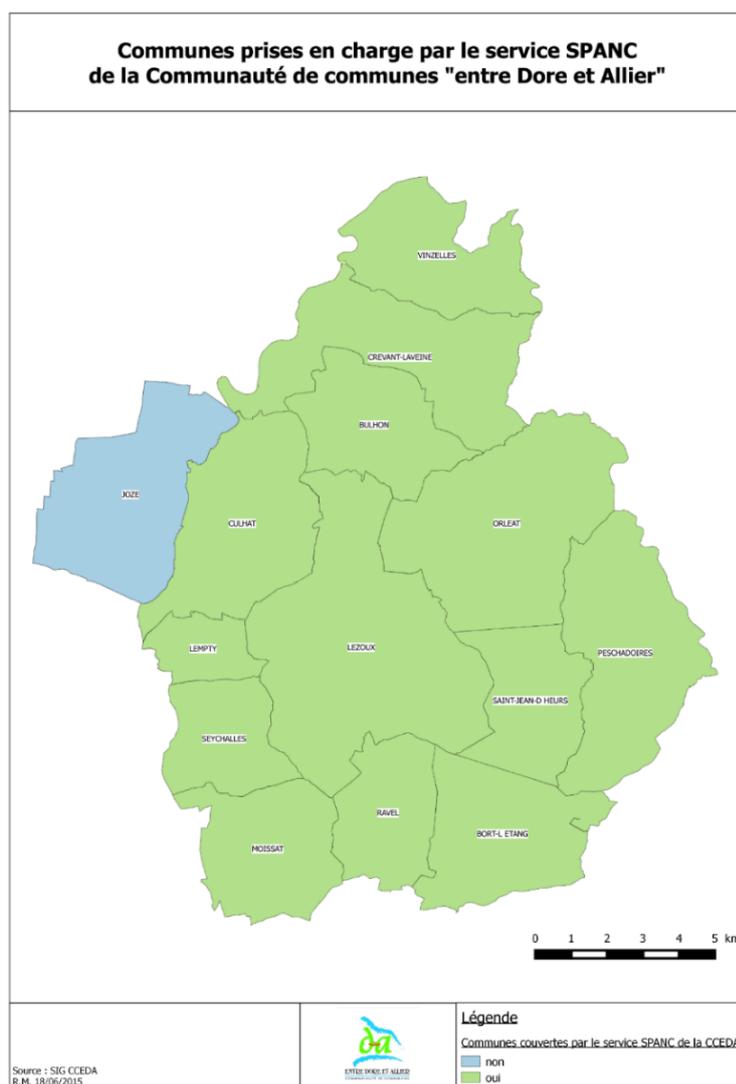
1. Présentation du service	3
1.1 Organisation Administrative.....	3
1.2 Conditions d'exploitation	4
1.3 Estimation de la population desservie	4
1.4 Les missions du SPANC	4
1.5 Moyens humains et matériels.....	5
2. L'activité du service en 2018.....	6
3.1 Contrôle de conception des dispositifs d'ANC neufs ou réhabilités	7
3.2 Contrôle de bonne exécution des travaux des dispositifs neufs ou réhabilités.....	8
3.3 Diagnostics d'avant-vente	9
3.4 Diagnostic périodique.....	10
Classification des ANC diagnostiqués en 2018 (Avant-vente et Diagnostics)	11
3.5 Détail des diagnostics de l'existant	12
3.6 Type de rejet lors des diagnostics de l'existant en 2018.....	13
3.7 Type d'ANC lors des diagnostics de l'existant en 2018	13
4. Les redevances	14
4.1 Fixation des tarifs en vigueur	14
4.2 Tarifs du SPANC	14
4.3 Le compte administratif 2018	15

1. Présentation du service

1.1 Organisation Administrative

La Communauté de communes Entre Dore et Allier regroupe 14 communes :

- Bort-l'Étang
- Bulhon
- Crevant-Laveine
- Culhat
- Joze
- Lempty
- Lezoux
- Moissat
- Orléat
- Peschadoires
- Ravel
- Saint-Jean-d'Heurs
- Seychalles
- Vinzelles



Toutes les communes ont transféré leur compétence "assainissement non collectif" à la Communauté de communes.

Le SPANC s'exerce sur la totalité du territoire intercommunal :

- en régie directe sur 13 communes (en vert sur la carte ci-dessus)
- par représentation-substitution: auprès du SIAEP Basse Limagne pour la commune de Joze. (en bleu sur la carte ci-dessus)

Ce RPQS ne concerne que les communes gérées en régie directe. Pour la commune de Joze, il convient de consulter le rapport du prestataire délégataire

1.2 Conditions d'exploitation

Le SPANC est géré en régie directe, délibération du 14 avril 2015. Le contrôle diagnostic des installations existantes a été en partie réalisé dans le cadre d'une Délégation de Service Public par la société VEOLIA EAU. Le règlement de service a été adopté par délibération du Conseil communautaire du 18 juin 2015. Il a fait l'objet de modifications, délibération du 21 décembre 2017.

1.3 Estimation de la population desservie

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à 2101.

Communes	Nombre d'installations estimées
Bort l'étang	262
Bulhon	23
Crevant Laveine	510
Culhat	80
Lempty	42
Lezoux	252
Moissat	13
Orleat	241
Peschadoires	327
Ravel	30
Saint Jean d'Heurs	166
Seychalles	16
Vinzelles	139
Total	2101

1.4 Les missions du SPANC

Les prestations suivantes sont réalisées :

- Diagnostic des installations existantes,
- Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien,
- Diagnostic des installations ou contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières,
- Diagnostic des installations existantes, ou contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien à la demande exceptionnelle des maires dans le cas de problème de salubrité publique,
- Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable du projet d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter),
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées.
- Le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes sera réalisé tous les huit ans.

AR PREFECTURE

063-246301097-20190926-20190926_30-DE
Reçu le 03/10/2019

1.5 Moyens humains et matériels

1.3.1 Moyens humains

Le service public d'assainissement non collectif est géré par un technicien à temps plein.

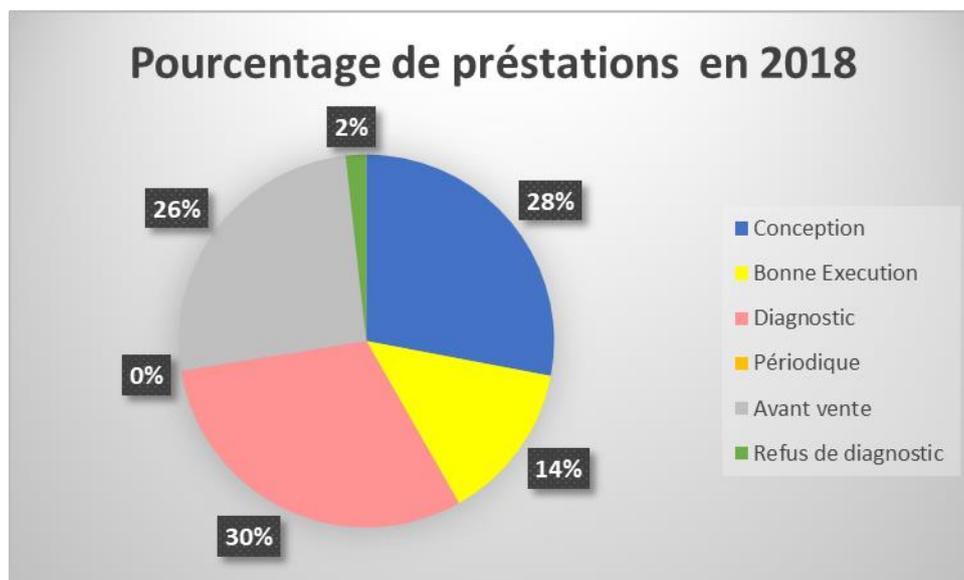
La comptabilité est effectuée par le service comptabilité de la communauté de communes (1 agent).

1.3.2 Moyens matériels

La réalisation des contrôles nécessite un véhicule, du matériel de terrain (pelle, pioche, colorants...), des équipements de protections (gant, chaussures de sécurité, vêtements de travail...), du matériel spécifiques et un logiciel adapté.

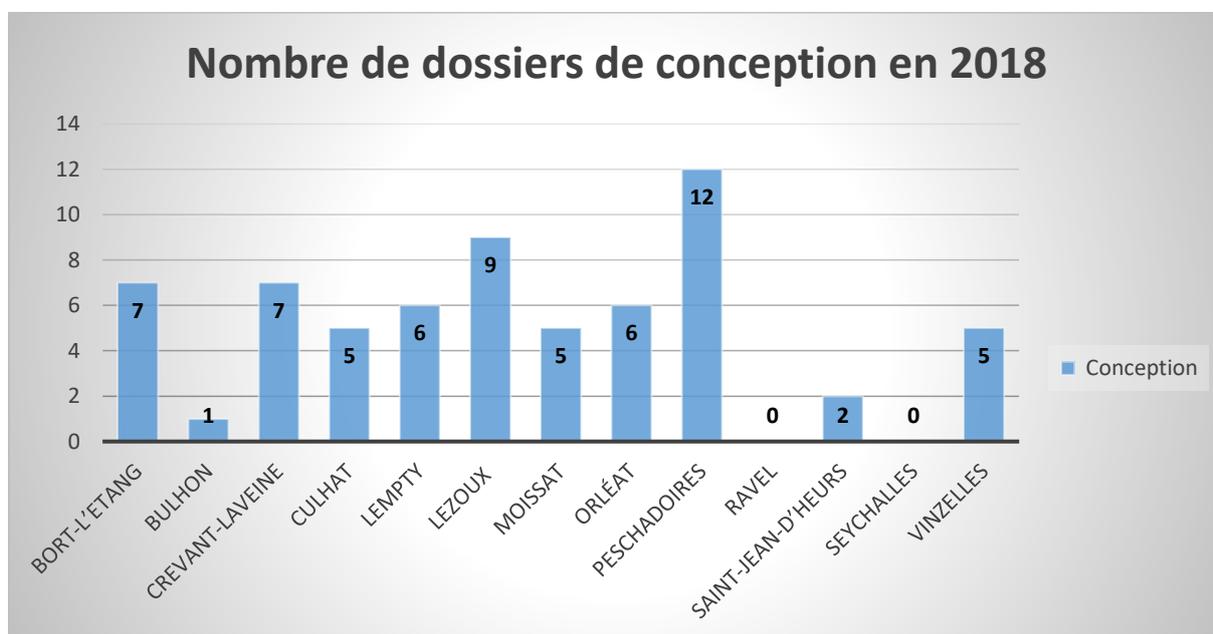
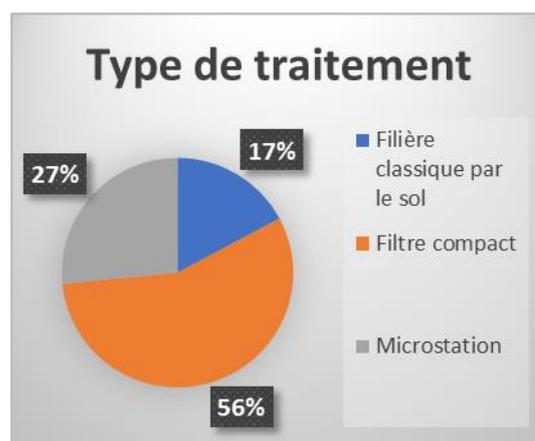
2. L'activité du service en 2018

Nombre de prestations en 2018										
Colonne1	Jan	Fév	Mar	Avr - mai - juin -juillet	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Conception	5	8	6	12	2	1	5	7	17	63
Bonne Execution	0	4	4	6	3	5	2	6	1	31
Diagnostic	11	6	0	0	16	1	19	11	5	69
Périodique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avant vente	5	3	8	26	3	2	6	2	3	58
Refus de diagnostic	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4
Nombre total	21	21	18	44	24	9	32	30	26	225



3.1 Contrôle de conception des dispositifs d'ANC neufs ou réhabilités

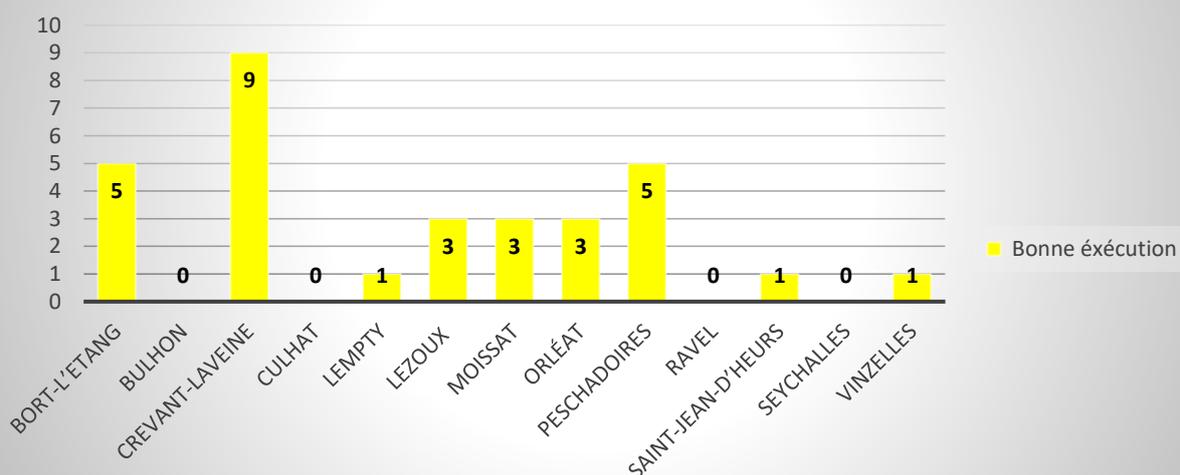
Conception		
Nom des communes	Nombre de dossiers	%
Bort-L'Etang	7	10,77%
Bulhon	1	1,54%
Crevant-Laveine	7	10,77%
Culhat	5	7,69%
Lempty	6	9,23%
Lezoux	9	13,85%
Moissat	5	7,69%
Orléat	6	9,23%
Peschadoires	12	18,46%
Ravel	0	0,00%
Saint-Jean-d'Heurs	2	3,08%
Seychalles	0	0,00%
Vinzelles	5	7,69%
Total	65	



3.2 Contrôle de bonne exécution des travaux des dispositifs neufs ou réhabilités

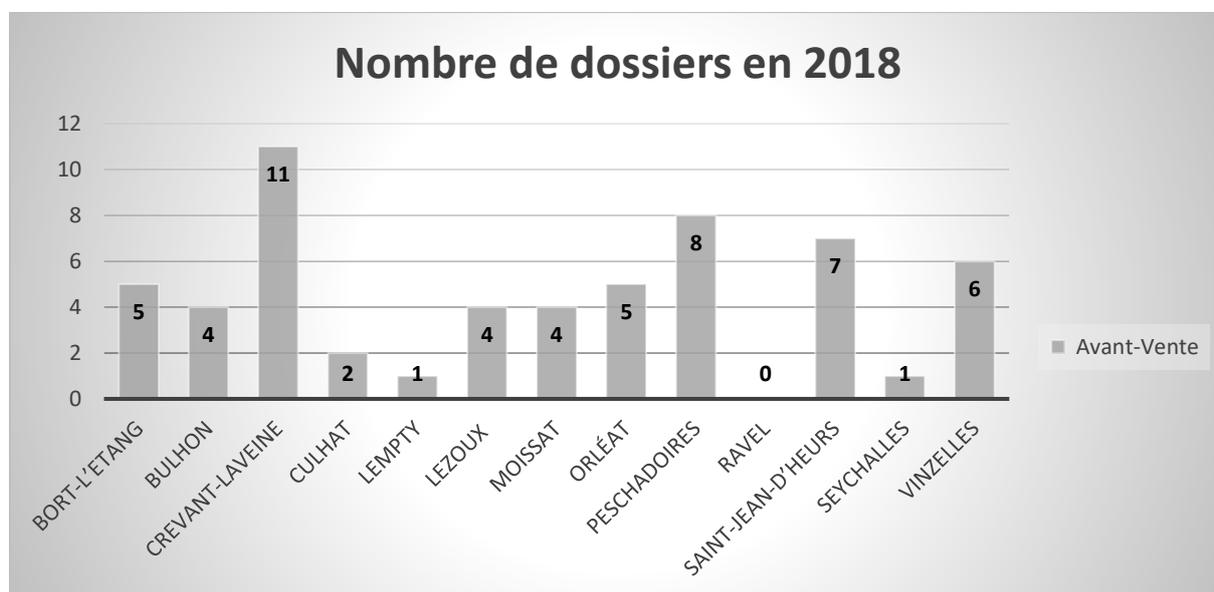
Bonne exécution		
Nom des communes	Nombre de dossiers	%
Bort-L'Etang	5	16,13%
Bulhon	0	0,00%
Crevant-Laveine	9	29,03%
Culhat	0	0,00%
Lempty	1	3,23%
Lezoux	3	9,68%
Moissat	3	9,68%
Orléat	3	9,68%
Peschadoires	5	16,13%
Ravel	0	0,00%
Saint-Jean-d'Heurs	1	3,23%
Seychalles	0	0,00%
Vinzelles	1	3,23%
Total	31	

Nombre de dossiers de bonne exécution en 2018



3.3 Diagnostics d'avant-vente

Avant-Vente		
Nom des communes	Nombres de dossiers	%
Bort-L'Etang	5	8,62%
Bulhon	4	6,90%
Crevant-Laveine	11	18,97%
Culhat	2	3,45%
Lempty	1	1,72%
Lezoux	4	6,90%
Moissat	4	6,90%
Orléat	5	8,62%
Peschadoires	8	13,79%
Ravel	0	0,00%
Saint-Jean-d'Heurs	7	12,07%
Seychalles	1	1,72%
Vinzelles	6	10,34%
Total	58	



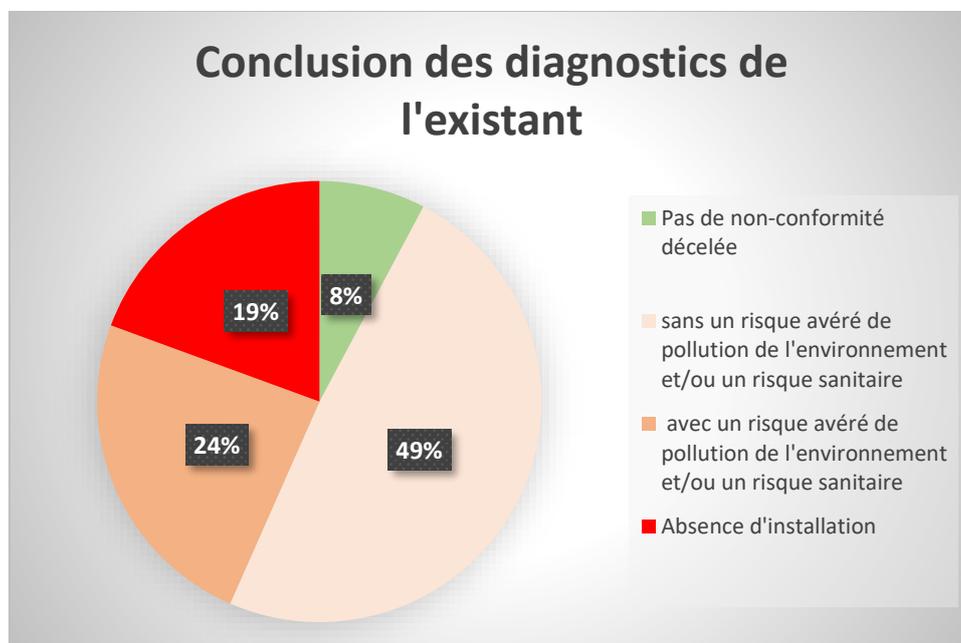
3.4 Diagnostic périodique

Diagnostic de l'existant		
Nom des communes	Nombre de dossiers	%
Bort-L'Etang	3	4,35%
Bulhon	0	0,00%
Crevant-Laveine	31	44,93%
Culhat	20	28,99%
Lempty	0	0,00%
Lezoux	3	4,35%
Moissat	2	2,90%
Orléat	3	4,35%
Peschadoires	4	5,80%
Ravel	0	0,00%
Saint-Jean-d'Heurs	0	0,00%
Seychalles	0	0,00%
Vinzelles	3	4,35%
Total	69	



Classification des ANC diagnostiqués en 2018 (Avant-vente et Diagnostics)

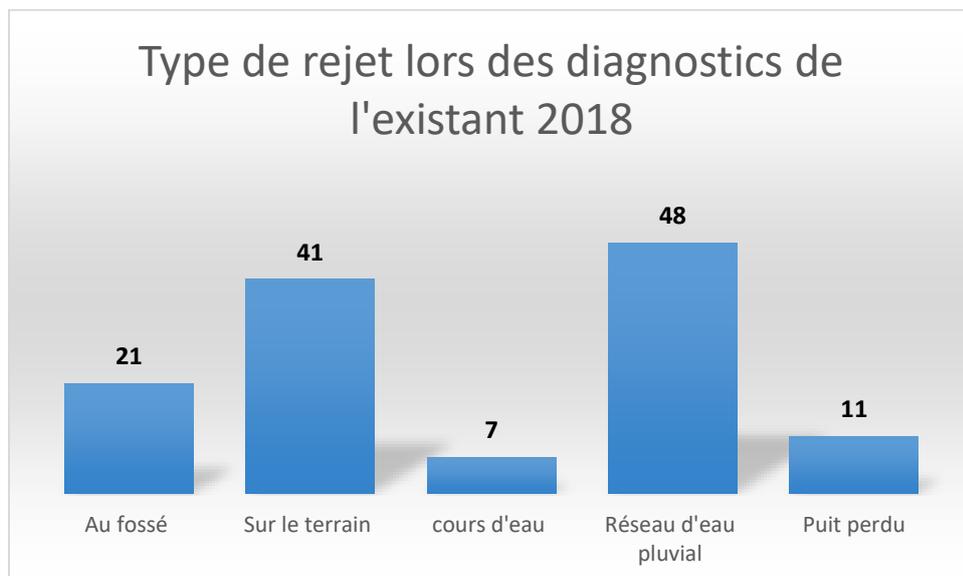
Nom des communes	Pas de non-conformité décelée	Non conforme			Total
		sans un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou un risque sanitaire	avec un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou un risque sanitaire	Absence d'installation	
Bort-L'Etang	0	4	4	0	8
Bulhon	0	1	1	2	4
Crevant-Laveine	1	26	7	8	42
Culhat	3	9	2	7	21
Lempty	0	0	0	1	1
Lezoux	0	2	3	2	7
Moissat	0	3	3	0	6
Orléat	1	2	3	2	8
Peschadoires	2	3	4	3	12
Ravel	0	0	0	0	0
Saint-Jean-d'Heurs	1	5	1	0	7
Seychalles	1	0	0	0	1
Vinzelles	1	8	3	0	12
Total	10	63	31	25	129



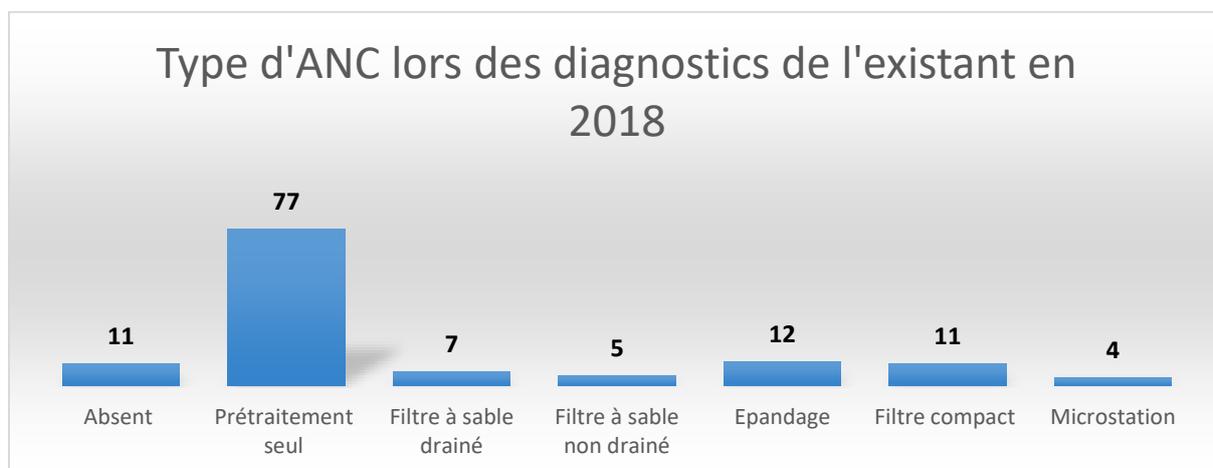
3.5 Détail des diagnostics de l'existant



3.6 Type de rejet lors des diagnostics de l'existant en 2018



3.7 Type d'ANC lors des diagnostics de l'existant en 2018



4. Les redevances

4.1 Fixation des tarifs en vigueur

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial. A ce titre, il est doté d'un budget annexe au budget principal de la Communauté de communes (nomenclature comptable M49). Il est financé principalement par les redevances à la charge des usagers et des subventions.

4.2 Tarifs du SPANC

Les tarifs des redevances sont fixés lors de l'établissement du budget prévisionnel. Ils peuvent être révisés chaque année.

Les tarifs appliqués jusqu'au 31/12/2018 étaient les suivants :

Prestation / prix en euros TTC	Montants facturés à l'utilisateur
Diagnostic des installations existantes	100
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien	100
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières	120
Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable de la conception d'une installation neuve ou à réhabiliter et des permis d'aménager)	100
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	100
AMENDE / astreinte financière pour refus de contrôle (double du montant du contrôle refusé)	montant contrôle refusé x 2 = Amende

AR PREFECTURE

063-246301097-20190926-20190926_30-DE
Reçu le 03/10/2019

4.3 Le compte administratif 2018

Section fonctionnement

Dépenses	Montant TTC
Carburant	445.53 €
Assurance	406.75 €
Divers (prestation SEMERAP printemps 2018)	3 202.00 €
Dépenses de personnel	28 149.21 €
Frais de déplacements (formation)	858.03 €
Affranchissement	498.46 €
Télécommunications	187.08 €
Total	33 747.06 €

Recettes	Montant TTC
Résultat d'exploitation 2017 reporté (excédent ou déficit)	6 617.31 €
Redevances d'assainissement non collectif	24 040.00 €
Subventions et participations des collectivités territoriales	1 955.50 €
Autres subventions d'exploitation	8 874.00 €
Total	41 486.81 €

Il est à noter que depuis l'entrée en vigueur du 11^e programme (1^{er} janvier 2019), l'Agence de l'eau Loire Bretagne ne subventionne plus les contrôles d'ANC, ni les réhabilitations. La ligne « autres subventions d'exploitation » va donc fortement diminuer au cours des prochaines exercices.

AR PREFECTURE

063-246301097-20190926-20190926_30-DE
Reçu le 03/10/2019